



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

ALBANY
CLARSALE
CHASSAY
COLLENGES
CULSON
CURS
L'IMPRES
L'ÉCLUSE
POIRIER
REBOTIER
ST-CHÉ
ST-GERVAISE
ST-JACQUES
ST-JEAN
ST-REMY

GRANDLYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 06/12/2021

- Nombre de délégués en exercice :
33

- Nombre d'élus présents : 23

- Nombre de votants : 33

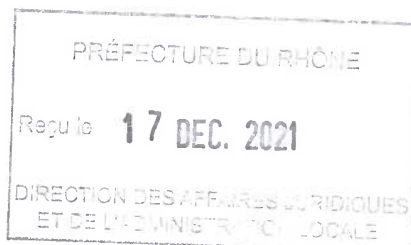
Date de la convocation

24/11/2021

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
10/12/2021

Affichage du compte-rendu :
le 10/12/2021



Présents ayant participé au vote : Cyrille BOUVAT – Jérémie CAMUS - Corinne CARDONA - Pascal DAVID - Franck DECRENISSE - Elisabeth DE FREITAS - Béatrice DELORME - Cyrille FIARD – Rémy GAZAN - Véronique GAZAN – Jean-Marie HOMBERT - Thierry GOYET - Valérie KATZMAN - Karine LUCAS – Bertrand MADAMOUR (vote à partir de la 2^{ème} délibération) - Eric MADIGOU - Guillaume MALOT - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER - Thomas TEILLON - Jacques-Olivier VIAL - Max VINCENT (23)

Présent n'ayant pas participé au vote : Dominique BOYER RIVIERE (1)

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Pierre ATHANAZE (pouvoir donné à Thomas TEILLON) - Pascale BAY (pouvoir donné à Jacques PARIOST) - Emmanuel BERNARD (pouvoir donné à Elisabeth DE FREITAS) - Marc BIGOT (pouvoir donné à Cyrille BOUVAT) - Blandine COLLIN (pouvoir donné à Jérémie CAMUS) –

Armand-Louis DE MONTRICHARD (pouvoir donné à Karine LUCAS) - Pierre GOUVERNEYRE (pouvoir donné à Jean-Luc POIRIER) - Séverine HEMAIN (pouvoir donné à Béatrice DELORME) – Catherine LAFORET (pouvoir donné à Bertrand MADAMOUR) - Sébastien PAGNARD (pouvoir donné à Thierry GOYET) - (10)

Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative :

Anne-Laure MATHIAS (représenté par Jacques-Olivier VIAL) - Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN)-(2)

Secrétaire de Séance élu : Guillaume MALOT

Le **lundi 6 décembre 2021, à 19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis à la salle polyvalente de Chasselay, convoqués par courriel du 24/11/2021, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-12-41

AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA FETE DE L'AGRICULTURE

Rapporteur : Guillaume MALOT – VICE-PRESIDENT COMMUNICATION

La mise en place de la Fête de l'Agriculture entraîne des dépenses dans différents registres liés à l'organisation logistique, la sécurité, les animations, la promotion de l'évènement. Il est important de pouvoir solliciter des subventions pour mener à bien cette organisation.

L'organisation de la Fête de l'Agriculture qui a pour objectif de soutenir les projets agricoles, de mettre en avant les producteurs et productions locales, de favoriser la sensibilisation aux circuits courts de l'alimentation mais aussi plus globalement de permettre lors d'un évènement festif de sensibiliser les populations à la préservation et mise en valeur de leur territoire – sont autant d'objectifs pouvant être soutenus à travers des appels à projets, de dossiers de subventions portés auprès de différentes structures.

Le Conseil syndical autorise la présidente à signer tous les documents nécessaires (appel à projet, demandes de subventions) menés auprès des différents partenaires et structures qui permettront la sollicitation de participations financières.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTIONS et 33 voix POUR

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre les signatures des membres présents.

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 08/12/2021*

Béatrice DELORME,
Présidente



La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (67 rue Servient, 69433 LYON Cedex 03) ou par le biais de l'application informatique Télé-recours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.